# DÉCISION DU CONSEIL
## du 30 juin 2003
## portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(2003/505/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions [1].

(2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de l'échéance du mandat de M. Udo MIENTUS, portée à la connaissance du Conseil en date du 13 juin 2003,

DÉCIDE:

*Article unique*

M. Christian WULFF, Niedersächsischer Ministerpräsident, est nommée membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Udo MIENTUS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 30 juin 2003.

*Par le Conseil*
*Le président*
G. PAPANDREOU

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.